



Informations générales

Conseil municipal



La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 19h. L'horaire des séances du conseil 2025 sera déterminé à la réunion de décembre et sera disponible sur le site web. Bienvenue à tous !

Congés des Fêtes

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre au 2 janvier. Le bureau sera ouvert à partir du 6 janvier 2025 de 8h30 à 16h30.

Joyeuses Fêtes !

Bureau de poste



Le bureau de poste sera fermé pour le congé des Fêtes les 25 et 26 décembre ainsi que le 1er janvier. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Linda au 418-854-7690 # 4.

Taxes municipales

Vous avez reçu un rappel amical par la poste pour payer vos taxes et éviter plus de frais d'intérêt.

À la séance du conseil du 2 décembre 2024, il sera présenté une liste avec les noms des personnes endettées envers la municipalité. Les personnes concernées recevront une lettre recommandée à cet effet en temps et lieu.



Bonne fête Saint-Elzéar!!

Le 15 décembre prochain marquera le 93e anniversaire de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. La paroisse de Saint-Elzéar a été fondée en 1931, date du décret d'érection canonique. Pour en savoir plus sur l'histoire de Saint-Elzéar et les familles qui l'ont habitée, consultez le livre : De la Petite Rivière-Bleue à Saint-Elzéar-de-Témiscouata, D'un rang à l'autre, 1885 – 2007. Il est disponible à la bibliothèque municipale et est en vente au bureau municipal.

*Bonne
Fête!*

La municipalité a déposé un projet de restauration et d'amélioration des infrastructures de la Butte du Bonhomme-Blanchet à la MRC de Témiscouata cet automne. Notre projet a été accepté aux Fonds Régions et ruralité, volet local et régional ainsi qu'au Fonds Vitalisation. Un communiqué de presse sera publié sous peu avec plus de détails.

Une demande a également été déposée dans le cadre d'un Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional afin de faire protéger le territoire des sentiers et des infrastructures de la Butte du Bonhomme-Blanchet. Le projet a été jugé recevable auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et a été accepté par la MRC de Témiscouata. Les étapes suivantes sont la concertation régionale en 2025 (tous les projets ne seront pas retenus pour devenir des aires protégées et certains projets pourraient également faire l'objet de modifications à la suite de la concertation régionale). La dernière étape étant l'analyse interministérielle et décision gouvernementale finale. La mise en réserve légale est prévue en 2027.



Projet de sentier PRIMA

Le projet de sentier au cœur du village est bien avancé. L'équipe de Parc Bas St-Laurent a travaillé sur la construction du sentier cet automne et la neige permettra de compacter le gravier pendant l'hiver. Quelques retouches seront faites au printemps et nous poursuivrons avec la construction du gazebo, l'installation du mobilier urbain et la signalisation. Les sentiers n'étant pas encore officiellement ouverts, nous permettons tout de même à la population de faire de la raquette dans le boisé tant que la neige le permet. Les sentiers ne sont pas balisés, mais très facile à reconnaître. Afin de choisir un nom pour ce nouveau parc, la municipalité recueillera en temps et lieu des idées de la part des citoyens afin de l'aider à trouver le nom adéquat. Un mémo sera publié au printemps prochain. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le bureau municipal au 418-854-7690 #2.

Rénovations de la salle Rosa D Lavoie

Les rénovations de la salle Rosa D Lavoie sont maintenant terminées. Son nouveau look au goût du jour saura vous charmer lors des activités organisées et des locations de famille. Le plancher, la peinture, les armoires de cuisine et l'éclairage ont été changés grâce à la subvention de la TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).



DONS POUR LES PANIERS DE NOËL

En vue de la préparation des paniers de Noël, nous demandons à la population qui désire contribuer à aider les plus démunis à passer de meilleures Fêtes de déposer vos dons en argent et vos denrées non périssables au bureau municipal du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 jusqu'au 12 décembre 2023.

DONS ACCEPTÉS

Riz

Craquelins

Céréales

Pâtes alimentaire

Article d'entretien ménager

Fruits en conserves

Légumes en conserves

Légumineuses en conserve

Viande en conserves

Mouchoirs, papier hygiénique et essuie-tout

12 DÉCEMBRE



NON ACCEPTÉS

conserves maison, produits laitiers, viande, poisson, produits surgelés ou périmés

Toute personne qui vit une situation particulière est éligible à déposer une demande de panier de Noël.

SEULEMENT la personne qui en a besoin peut en faire la demande

Situations particulières acceptées en priorité:

- Séparation ou décès, perte d'emploi ou sans revenus, dépenses additionnelles suite à la maladie ou à des traitements spécifiques
- Situations acceptées si surplus d'argent ramassé:
- Faible revenu (salaire minimum, chômage, aide sociale ou rente d'invalidité)

****l'endettement et les prestations de CNESST ne sont plus des critères pour obtenir de l'aide****

Faites votre demande par téléphone au 418-854-7690 #2 ou par courriel à info@saintelzear.ca avant le 13 décembre 2024.

Il y aura un formulaire à remplir et votre avis de cotisation provincial ou fédéral 2023 vous sera demandé.

Les certificats-cadeaux et les denrées non périssables seront remis dans la semaine du 16 décembre 2024.

****CONFIDENTIALITÉ RESPECTÉE****

Voici l'horaire d'octobre et novembre de la bibliothèque. Il est toujours possible d'emprunter ou rapporter vos livres pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Simplement m'appeler au 418-854-7690 poste 2 pour vous assurer que je suis sur place et il me fera plaisir de vous assister.



Horaire de la bibliothèque par les bénévoles décembre/janvier		
3 décembre	13h30	Thérèse
10 décembre	19h00	Isabelle
17 décembre	13h30	Colette
24 décembre	Congé de Noël	
31 décembre	Congé Jour de l'An	
7 janvier	19h00	Isabelle
14 janvier	13h30	Thérèse
21 janvier	19h00	Katy
28 janvier	13h30	Colette

Comité des Fêtes et Loisirs



La frénésie de Noël organisée par le comité des Fêtes et Loisirs aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 de 13h à 16h, à la salle Rosa D. Lavoie au 214 rue de l'Église.

Pendant cet après-midi, il y aura des jeux, des grignotines et la visite du Père Noël.

SUPER IMPORTANT le père Noël distribuera les cadeaux aux enfants **INSCRITS** et **PRÉSENTS SEULEMENT**. Tous les foyers de la municipalité de Saint-Elzéar ont reçu un formulaire par la poste. Au plaisir de vous y retrouver!



Fabrique—Horaire des messes et célébrations

1 décembre 11h Messe
15 décembre 11h Adace
24 décembre 19h30 Messe de Noël par Marius Raymond
5 janvier 11h Messe
19 Janvier 11h Adace



La fabrique a besoin de lampes du sanctuaire vendues au coût de 10\$. La fabrique vous remercie!

Pour information: Brigitte Ouellet 418-854-7201 Réjean Deschênes rejean2d2@gmail.com

À compter du 1er janvier prochain, Éco Entreprises Québec sera responsable de la collecte sélective partout au Québec avec pour objectif une standardisation de la récupération des matières recyclables.

Un des changements importants est la simplification des règles de tri pour l'utilisation de votre bac de récupération. Tous les contenants, les emballages et les imprimés seront acceptés dans la collecte sélective.

La question des codes de plastiques ne se posera donc plus mais une matière fait toutefois exception, les contenants d'aérosol, qui doivent être apportés à un écocentre ou un dépôt municipal. Une campagne d'information provinciale est en cours sous le thème Bac-Impact.

La RIDT effectuera la gestion et le suivi des services dans la région du Témiscouata et les utilisateurs pourront donc continuer à la contacter pour toutes question ou réclamations.

Écocentres

Le 2 décembre prochain, les écocentres du Témiscouata passeront à l'horaire hivernal.

Ceux-ci resteront ouverts durant toute la saison froide, mais avec un accès limité. Les usagers ont donc avantage à vérifier l'horaire d'hiver sur l'aide-mémoire ou sur le site ridt.ca afin d'éviter un déplacement inutile. Il faut savoir que, au Témiscouata, 94 % des matières déposées dans les écocentres sont recyclées ou valorisées, soit tout près de 5 600 tonnes qui évitent l'enfouissement chaque année.

RIDT

Au Témiscouata, la collecte et l'enfouissement des déchets représentent déjà 61 % des quotes-parts facturées aux 19 municipalités membres.

Si rien n'est fait, la RIDT pourrait être impactée négativement de près de 230 000 \$ par année et les taxes de services municipales devraient assumer cette différence.



Ça fait réfléchir!

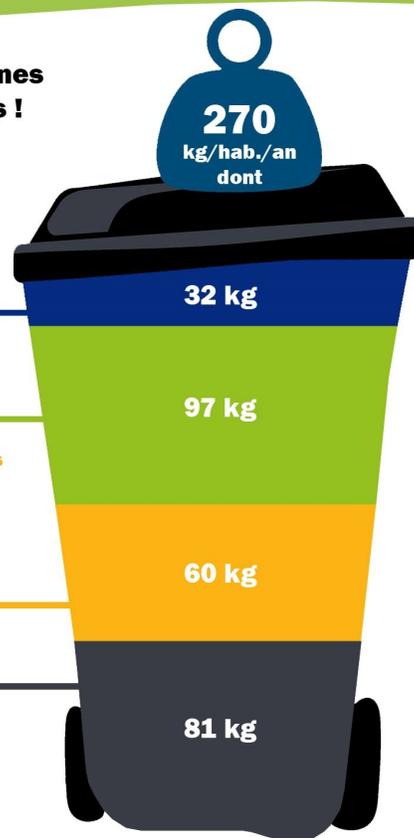


Contenu moyen d'une poubelle au Témiscouata

Chaque année près de 5 200 tonnes de matières sont enfouies après avoir été collectées dans les bacs roulants.

Seulement 1 560 tonnes sont de vrais déchets !

- 12 % Déchets recyclables**
 - * Papiers et cartons 5 %
 - * Bouteilles et flacons de plastique 4 %
 - * Contenants en métal ou aluminium 2 %
 - * Contenants en verre 1 %
- 36 % Déchets compostables**
 - * Restes alimentaires 22 %
 - * Résidus verts 14 %
- 22 % Déchets acceptés aux écocentres**
 - * Bois et autres fibres 11 %
 - * Autres matériaux de construction 6 %
 - * Métaux divers 3 %
 - * Céramique, porcelaine et verre plat 1 %
 - * Produits dangereux 1 %
- 30 % Déchets ultimes**
 - * Tous les autres déchets





La municipalité ne peut être tenue responsable des bacs de vidanges ou de récupération et des boîtes aux lettres renversées ou endommagées lors d'une opération de déneigement ou d'entretien. Il est de la responsabilité des contribuables d'enlever les bacs après le ramassage. Il est possible de protéger les boîtes aux lettres à l'aide d'un panneau ou autre.



Déneigement des cours

Petit rappel qu'il est interdit de placer ou d'accumuler votre neige en bordure ou de l'autre côté de la rue en obstruant, si partiellement que ce soit, la voie dégagée par le chasse-neige. Vous vous exposez à une amende de 60\$ à 100\$ (article 507 du code de la sécurité routière). Vous ne pouvez pas vous départir de votre neige en totalité ou en partie en la jetant à la rue ou sur la propriété d'autrui.



Stationnement de nuit durant l'hiver

Nul ne peut stationner un véhicule routier sur les rues publiques de la municipalité entre 23 heures et 7 heures du 1er novembre d'une année au 1er avril de l'autre année inclusivement.

On ne peut laisser un véhicule routier stationné sur les chemins publics sans que celui-ci soit sous la garde immédiate de quelqu'un, à l'occasion d'une tempête ou d'une chute de neige abondante.



Quiconque ne respecte pas cet avertissement, la Sûreté du Québec peut faire déplacer aux frais du propriétaire, un véhicule routier qui nuit à la circulation ou au déneigement d'une route.

Nouvelle entreprise

Nous sommes très heureux d'accueillir une nouvelle entreprise dans notre municipalité. Karl Déry et Emy Chabot sont les nouveaux propriétaires de La Cordonnerie du Témiscouata.



Nouvelle adresse : 372 chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, GoL 2Wo

Venez découvrir leur nouveau local et les services qu'ils continueront à vous offrir. Restez connectés pour plus de nouvelles et d'offres spéciales à venir !

Autres points de dépôt :

143 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata

753, rue Commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac (Dépanneur chez Francis)

2399, rue Commerciale Sud local 101, Témiscouata-sur-le-Lac (Au Fil)

Vous pouvez contacter la cordonnerie par téléphone au (418) 551-9397 ou au (418) 551-5090, par Facebook ou par courriel à l'adresse suivante : cordonneriedutemis@outlook.com



L'air de rien, le Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata (RASST) vient d'atteindre son 40^e anniversaire d'existence. Souvent avec discrétion, parfois avec éclats, le RASST a mené, depuis ses origines, plusieurs luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu, déconstruire les préjugés liés à la pauvreté, et surtout soutenir la dignité de ces personnes de toutes les façons possibles.

Pour souligner l'événement, l'organisme a donc concocté une série d'activités conséquentes avec sa mission et vous y convie cordialement. Ces activités sont réparties sur toute l'année, jusqu'en juin 2025.

40 ans, c'est à la fois peu et beaucoup.

Car c'est jour après jour, semaine après semaine, qu'on fabrique une histoire. Et elle est remplie d'efforts, d'espoirs, mais aussi de déceptions. Car, en moyenne, l'organisme a accompagné 500 personnes annuellement en matière de défense de droits; 20,000 personnes par année ont franchi les portes de la Boutique communautaire; depuis la pandémie, ces chiffres sont en hausse constante.

Ces statistiques montrent que c'est le travail social sur le terrain, incessant, et au quotidien, qui importe. Et les liens qui unissent le RASST avec ses partenaires de travail sont plus forts et nécessaires que jamais, car ils se retrouvent tous dans l'obligation d'ouvrir l'éventail de leurs interventions dans une dynamique de développement social plus large.

À travers ces nouveaux défis, on remarque pourtant dans les actions de l'organisme la constance du propos, le respect des objectifs originaux : défendre les droits, éduquer, animer, revendiquer.

À travers son parcours, le RASST a été un porte-parole impliqué, fidèle, constant, collaboratif, fiable, original dans ses interventions, voulant toucher et sensibiliser avec tous les moyens et plateformes dont il disposait. Il a proposé non seulement une vision différente, mais aussi des solutions innovantes. Il a gagné sa juste place dans l'histoire de la région mais aussi dans une partie de l'histoire du Québec lui-même, celle de la famille communautaire.

À l'heure des bilans, on ne peut esquiver la question : depuis ces 40 ans, quels gains ont-ils été obtenus?

Peu, au goût de l'organisme. Les mêmes sujets sont sans cesse abordés par des générations différentes. Les dossiers se sont diversifiés et en même temps complexifiés. Aujourd'hui, ils touchent l'itinérance, la création du comité social témiscouatain, la dématérialisation des services gouvernementaux, les difficultés du logement et de l'alimentation au quotidien, l'endettement des individus; quant au 4^e plan de lutte à la pauvreté, il ne se mettra en place que très graduellement, sans même répondre aux nombreuses attentes actuelles du monde communautaire.

En conséquence, le travail du RASST n'est pas fini, évidemment : les préjugés ne disparaîtront pas magiquement, les lois et règlements devront être confrontés et adaptés à la réalité, la vision économique des gouvernements gardera sa place prépondérante dans le quotidien des citoyens, souvent au détriment du mieux-être individuel et collectif.

Mais le RASST veut être là, à faire émerger des citoyens plus éveillés, avertis, impliqués. Le RASST sera là, comme au premier jour, à **TRAVAILLER AU MIEUX-ÊTRE SOCIAL**.

P.S. Le RASST vous invite à participer à l'avancement de ses objectifs par le bénévolat dans l'un de ses comités, par des dons de vêtements et accessoires à la Boutique communautaire à Dégelis; par ailleurs, la campagne de dons "40\$ pour le 40^e anniversaire" sur la page Facebook du RASST se poursuivra jusqu'en juin 2025.

Décembre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 11h Messe	2 19h Séance du conseil	3 13h30 Biblio 	4	5	6	7
8	9	10 19h Biblio 	11	12	13	14
15 11h Adace 13h Frénésie de Noël	16	17 13h30 Biblio 	18	19	20	21
22	23	24 19h30 Messe de Noël 	25 Noël	26	24	28
Bureau municipal fermé						
29	30	31 				
Bureau municipal fermé						

Janvier 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Jour de l'an 	2	3	4
Bureau municipal fermé						
5 11h Messe	6	7 19h Biblio 	8	9	10	11
12	13	14 13h30 Biblio 	15	16	17	18
19 11h Adace	20	21 19h Biblio 	22	23	24	25
26	27	28 13h30 Biblio 	29	30		